

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE LA ROCHELLE

**Séance du 1<sup>er</sup> juin 2023**

Le Conseil communautaire de la CdA de La Rochelle, convoqué le 26 mai 2023, s'est réuni le 1<sup>er</sup> juin 2023 dans la salle dédiée au bâtiment Vaucanson à Périgny.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président, (sauf à la 5<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> question),  
Sous la présidence de M. Patrick GIAT à la 5<sup>ème</sup> question,  
Sous la présidence de M. Antoine GRAU, 1<sup>er</sup> Vice-président, à la 15<sup>ème</sup> question,

**Membres présents** : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE (sauf à la 10<sup>ème</sup> question), M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY, M. Bertrand AYRAL (jusqu'à la 20<sup>ème</sup> question), M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marie LIGONNIÈRE (jusqu'à la 7<sup>ème</sup> question), M. Vincent DEMESTER, Vice-présidents ;

M. David BAUDON, M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, Mme Katherine CHIPOFF, M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LÉONIDAS (jusqu'à la 4<sup>ème</sup> question), M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ (jusqu'à la 20<sup>ème</sup> question), Mme Marie-Gabrielle NASSIVET (jusqu'à la 20<sup>ème</sup> question), Mme Marie NÉDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA et M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH, Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, M. Sébastien BÉROT (à la 1<sup>ère</sup>, 21 et 22<sup>ème</sup> questions), M. Gérard-François BOURNET, Mme Josée BROSSARD, M. David CARON, M. Jean-Claude COSSET, M. Franck COUPEAU, M. Pascal DAUNIT (jusqu'à la 6<sup>ème</sup> question), M. Yves DLUBAK, Mme Evelyne FERRAND, M. Pierre GALERNEAU, M. Didier GESLIN, M. Patrick GIAT, Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Martine MADELAINE (sauf à la 23<sup>ème</sup> question), Mme Océane MARIEL, Mme Françoise MÉNÈS, Mme Line MÉODE, Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Chantal MURAT (sauf à la 23<sup>ème</sup> question), Mme Gwendoline NEVERS, M. Patrick PHILBERT (jusqu'à la 4<sup>ème</sup> question et à compter de la 21<sup>ème</sup> question), M. Olivier PRENTOUT, M. Michel RAPHEL, M. El Abbes SEBBAR, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Michel TILAUD, M. Thierry TOUGERON, et Mme Chantal VETTER, Conseillers communautaires.

**Membres absents excusés** : M. Jean-François FOUNTAINE (à la 5<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> question), Président ;

Mme Séverine LACOSTE (à la 10<sup>ème</sup> question), M. Bertrand AYRAL (à partir de la 21<sup>ème</sup> question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (pouvoir à M. Christophe BERTAUD), M. Stéphane VILLAIN (pouvoir à M. Jean-Pierre NIVET), Mme Marie LIGONNIÈRE (pouvoir à Mme Françoise MÉNÈS à compter de la 8<sup>ème</sup> question), Vice-présidents ;

Mme Catherine LÉONIDAS (pouvoir à M. Antoine GRAU à compter de la 5<sup>ème</sup> question), M. Marc MAIGNÉ (à compter de la 21<sup>ème</sup> question et jusqu'à la 23<sup>ème</sup> question), Mme Marie-Gabrielle NASSIVET (à compter de la 21<sup>ème</sup> question), M. Didier ROBLIN (pouvoir à Mme Line MÉODE), Conseillers délégués ;

Mme Lynda BEAUJEAN, Mme Catherine BENGUIGUI (pouvoir à M. Vincent COPPOLANI), Mme Dorothée BERGER (pouvoir à Mme Chantal SUBRA), M. Sébastien BÉROT (pouvoir à Mme Eugénie TÉTENOIRE à compter de la 2<sup>ème</sup> question et jusqu'à la 20<sup>ème</sup> question), Mme Catherine BORDE-WOHMANN (pouvoir à M. Jean-Claude COSSET), Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ (pouvoir à Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU), M. Pascal DAUNIT (pouvoir à Mme Katherine CHIPOFF à compter de la 7<sup>ème</sup> question), Mme Amaél DENIS (pouvoir à M. Jean-François FOUNTAINE sauf à la 5<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> question), Mme Hélène DE SAINT-DO (pouvoir à M. Guillaume KRABAL), Mme Nadège DÉsir, M. Olivier GAUVIN, M. Dominique GUÉGO (pouvoir à Mme Marie NÉDELLEC), M. Régis LEBAS, Mme Martine MADELAINE (à la 23<sup>ème</sup> question), Mme Chantal MURAT (à la 23<sup>ème</sup> question), M. Hervé PINEAU (pouvoir à M. Didier GESLIN), M. Patrick PHILBERT (pouvoir à M. Marc MAIGNÉ à compter de la 5<sup>ème</sup> question et jusqu'à la 20<sup>ème</sup> question), Mme Martine RENAUD (pouvoir à Mme Elyette BEAUDEAU), Mme Jocelyne ROCHETEAU (pouvoir à M. Jean-Luc ALGAY), Mme Tiffany ROY (pouvoir à M. Thierry TOUGERON), Mme Marie-Céline VERGNOLLE (pouvoir à M. David BAUDON), Conseillers communautaires ;

**Secrétaire de séance** : M. Alain DRAPEAU

n° 00

## **MOTION POUR LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS DANS LES QUARTIERS ET CENTRES BOURGS RURAUX**

Rapporteur : M. le Président

L'ensemble des conseillers communautaires s'engage pour le maintien des services publics dans nos quartiers et nos centres bourgs ruraux.

La situation des bureaux de Poste de Port-Neuf, de Périgny ou encore de Saint-Xandre ne sont pas des cas isolés et témoigne du désengagement de certains services publics au sein de l'aire urbaine. Les fermetures envisagées laissent la population âgée et/ou à mobilité réduite sans solution, limitant encore plus le besoin de proximité ressenti par la population à la suite des différentes crises traversées. Aussi, nous nous opposons à la fermeture de nombreux bureaux de Poste du territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Dans le cas de Périgny, le bureau de Poste pourrait être absorbé par le centre de tri, situé dans la zone des quatre chevaliers, soit à plus d'un kilomètre de son emplacement actuel dans le centre-ville. Au moment où les efforts de tous sont nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par le projet LRTZC, rendre l'accès à un service public plus difficile pour les mobilités douces est contraire aux politiques publiques et au projet de territoire portés par l'Agglomération de La Rochelle.

Considérant que l'accès au service public est l'affaire de tous et qu'il ne doit obéir à aucune logique d'économie financière et bel et bien répondre aux besoins de la population, l'ensemble des conseillers communautaires demandent le maintien en activité des bureaux de Poste présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De maintenir en activité les bureaux de Poste présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID : 017-241700434-20230601-DCC010623\_00-DE

S<sup>2</sup>LO

Membres en exercice : 82  
Nombre de membres présents : 63  
Nombre de membres ayant donné procuration : 15  
Nombre de votants : 78  
Abstention : 0  
Suffrages exprimés : 78  
Votes pour : 78  
Vote contre : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION  
LE VICE-PRÉSIDENT  
**Antoine GRAU**

Signé électroniquement par : Antoine Grau  
Date de signature : 13/06/2023  
Qualité : Antoine Grau - 1er Vice-président



*Signé électroniquement*

#### **Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.